

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 12 FEVRIER 2024

---

**Nombre de membres du Comité :**

---

**En Exercice :** 11  
**Présents :** 4  
**Pouvoirs :** 5  
**Votants :** 9

---

**OBJET**

---

**2024\_02\_12\_05C Révision de l'autorisation de programme/crédits de paiement - Rachat des prises STOC - Budget annexe THD**

Votes Pour : 45

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le douze février,  
à dix-sept heures,  
se sont réunis à Montrond les Bains, Espace Les Forézielles, les membres du Comité du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents :**

M. DUMONT François, M. PONCET Didier, M. BERNAT Georges, M. RAULT Serge

Formant la majorité des membres en exercice

**Pouvoirs :**

- Mandant : M. LAPALLUS Marc  
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane  
- Mandataire : M. CHAVANNE Marc

- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas  
- Mandataire : Mme CHAUVE PATRICIA

- Mandant : Mme FAYOLLE Sylvie  
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

- Mandant : M. TISSOT Jean-Paul  
- Mandataire : M. REGEFFE Robert

**Absents :**

M. CAPITAN Jean-Paul, M. DESHAYES Sébastien

Le secrétariat a été assuré par : Pierre SIMONE

Madame la Présidente expose :

VU les articles L 2311-3 et L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT qu'au vu de la consommation des crédits et de l'évolution du projet, il est nécessaire de modifier la répartition des crédits ;

L'autorisation de programme et les crédits de paiement concernant les travaux de raccordement à la fibre optique menés selon le mode de sous-traitance opérateur commercial, dit mode STOC, sont actualisés selon le phasage suivant :

N°	Libellé opération	Sens	Autorisation de programme	Crédit de paiement 2022 (pour mémoire)	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025
1	Travaux de raccordement en mode STOC	Dépenses	31 085 020 € HT	16 965 € HT	6 397 196 € HT	7 000 000 € HT	6 000 000 € HT
		Recettes	3 962 955 € HT	110 668 € HT	770 175 € HT	900 000 € HT	800 000 € HT

N°	Libellé opération	Sens	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028	Crédit de paiement 2029	Crédit de paiement 2030
1	Travaux de raccordement en mode STOC	Dépenses	2 500 000 € HT	2 500 000 € HT	700 000 € HT	700 000 € HT	5 270 859 € HT
		Recettes	350 000 € HT	298 000 € HT	9 000 € HT	9 000 € HT	716 112 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL Territoire d'Énergie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le rachat des prises STOC

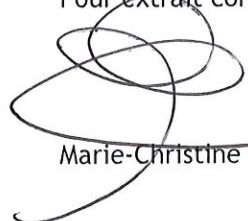
AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.